

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 mars 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

**Absences**

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
  - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Ligue des cadets de l'armée du Canada – projet Activités hors calendrier)
  - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs BSL – événement Colloque régional annuel)
  - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement de Sainte-Félicité – projet Les beaux mercredis)
  - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Okavi découverte de l'Afrique – projet Activités de valorisation culturelle)
  - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Municipalité de Baie-des-Sables – projet Activités durant la semaine de relâche)
  - 3.6. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (M DGTL – projet Événement M DGTL 2024)
  - 3.7. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Chambre de commerce de Matane – événement Gala de l'excellence 2024)
4. Demande au programme 4500 Bornes d'Hydro-Québec – Installation de bornes électriques sur le territoire de La Matanie
5. Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité volet 4–Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
6. Provision pour créances douteuses au 31 décembre 2023 (FLI / FLS / PAU)
7. Gestion des ressources humaines
  - 7.1. Embauche au poste d'adjoint technique en évaluation foncière
  - 7.2. Embauche au poste contractuel de conseiller en développement territorial – volet Signature Innovation
  - 7.3. Comité de sélection – poste d'urbaniste
8. Recommandation au Conseil – Politique de communication
9. Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) du 4 au 7 juin 2024 à Lévis
10. Colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), les 3, 4 et 5 avril 2024 à Rivière-du-Loup

11. Autorisation – service d'installation et de programmation en téléphonie
12. Autorisation – formation sur mesure Palo Alto PA-220
13. Autorisation de disposer de matériel informatique et autres périphériques désuets ou défectueux
14. SHQ – Désignation des personnes responsables de la sécurité informatique
15. Autorisation signature des droits – Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État / Convention de gestion territoriale (CGT)
16. Autorisation de cession d'équipements de télécommunications
17. Félicitations à Mme Caroline Bélanger, agricultrice de la Ferme Belvoie à Saint-Ulric, lauréate du prix de la relève agricole
18. Marché public de La Matanie
  - 18.1. Marché public – Entériner directives de changement A-05 et A-06
  - 18.2. Autorisation paiement facture Tetra Tech – honoraires professionnels au 26 janvier 2024
19. Varia
20. Période de questions
21. Fermeture de la séance

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 134-03-24**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.**

ADOPTÉE

## **RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **RÉSOLUTION 135-03-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA – PROJET ACTIVITÉS HORS CALENDRIER)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Ligue des cadets de l'armée du Canada – projet Activités hors calendrier : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 136-03-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS BSL – ÉVÉNEMENT COLLOQUE RÉGIONAL ANNUEL)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs BSL – événement Colloque régional annuel : 200 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 137-03-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ – PROJET LES BEAUX MERCREDIS)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Corporation de développement de Sainte-Félicité – projet Les beaux mercredis : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 138-03-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (OKAVI DÉCOUVERTE DE L'AFRIQUE – PROJET ACTIVITÉS DE VALORISATION CULTURELLE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Okavi découverte de l'Afrique – projet Activités de valorisation culturelle : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 139-03-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – PROJET ACTIVITÉS DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Municipalité de Baie-des-Sables – projet Activités durant la semaine de relâche : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 140-03-24**

##### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (M DGTL – PROJET ÉVÉNEMENT M DGTL 2024)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de M DGTL pour le projet Événement M DGTL 2024, lequel met en valeur la musique électronique et les arts numériques;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, volet « *Collaborations spéciales* », laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à M DGTL pour le projet Événement M DGTL 2024;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 141-03-24**

##### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CHAMBRE DE COMMERCE DE MATANE – ÉVÉNEMENT GALA DE L'EXCELLENCE 2024)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Matanie pour l'événement Gala de l'excellence 2024;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, volet « *Collaborations spéciales* », laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 3 500 \$ à la Chambre de commerce et de l'industrie de La Matanie pour l'événement Gala de l'excellence 2024;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 142-03-24**

#### **DEMANDE AU PROGRAMME 4 500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC – INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire développer un réseau de recharges électriques sur son territoire, en ciblant prioritairement les zones peu desservies;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont été invitées à faire connaître leurs besoins en matière d'électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec déploie le programme de subvention de 4 500 bornes afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge publique;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'aide financière peut également être obtenue dans le cadre d'une initiative du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le service de développement territorial pour la préparation et le dépôt d'une demande d'aide financière, au nom de la MRC de La Matanie et/ou des municipalités intéressées, au programme 4 500 bornes d'Hydro-Québec;

**D'inclure**, dans la demande d'aide financière, l'installation de bornes sur le lot numéro 2 752 817 du cadastre du Québec, lequel accueille les bureaux de la MRC;

**D'autoriser** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 143-03-24**

#### **DEMANDE DE RENFLOUEMENT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4–SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-02-056 de la MRC de L'Érable;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 4–Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses municipalités et MRC, dont plusieurs en Matanie, ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

**CONSIDÉRANT** les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu'en mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les différentes MRC du Québec, cela représente une perte de subventions potentielles et signifie le report ou l'abandon de projets de regroupement de services, notamment ceux portés par des municipalités Q5 sur l'indice de vitalité économique du MAMH;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D' la MRC de L'Érable dans ses démarches et de demander à la ministre des Affaires municipales de renflouer le Fonds régions et ruralité volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025;**

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au député de Matane–Matapédia, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 144-03-24**

#### **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2023 (FLI / FLS / PAU)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer la résolution numéro 105-02-24;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance des informations préparées par DEM;

**CONSIDÉRANT** les recommandations en lien avec les créances douteuses (prêt et capital-actions);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** la résolution numéro 105-02-24 soit abrogée;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la provision et la radiation de créances comme suit :

Service de Développement Économique					
Provision pour placements douteux					
Au 31/12/2023					
	Solde au début	Mauvaises créances	Comptes radiés	Comptes recouvrés	Solde à la fin
<b>Prêts-FLI</b>					
FLI-11-120	7 933,24 \$	(600,00) \$	- \$	- \$	7 333,24 \$
FLI-18-203	1 010,02 \$	(1 010,02) \$	- \$	- \$	- \$
FLI-16-189	2 479,92 \$	(2 479,92) \$	- \$	- \$	- \$
FLI-19-006	69 436,52 \$	1 350,65 \$	- \$	- \$	70 787,17 \$
FLI-16-188	- \$	(154,55) \$	(154,55) \$	- \$	- \$
FLI-19-004	3 305,17 \$	26,17 \$	- \$	- \$	3 331,34 \$
	84 164,87 \$	(2 867,67) \$	(154,55) \$	- \$	81 451,75 \$
<b>Prêts-FL\$</b>					
FLS-18-203	1 351,40 \$	(604,32) \$	- \$	- \$	747,08 \$
FLS-19-004	1 497,64 \$	(26,17) \$	- \$	- \$	1 471,47 \$
FLS-19-006	30 892,66 \$	54,26 \$	- \$	- \$	30 946,92 \$
	33 741,70 \$	(576,23) \$	- \$	- \$	33 165,47 \$
<b>Prêts-PAU</b>					
PAU-2022-002	40 000,00 \$	1 216,63 \$	- \$	- \$	41 216,63 \$
PAU-2020-014	26 004,96 \$	780,14 \$	- \$	- \$	26 785,10 \$
PAU-2020-002	10 099,01 \$	- \$	- \$	- \$	10 099,01 \$
PAU-2021-002	7 204,57 \$	- \$	- \$	- \$	7 204,57 \$
	83 308,54 \$	1 996,77 \$	- \$	- \$	85 305,31 \$

ADOPTÉE

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### RÉSOLUTION 145-03-24

#### EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

**CONSIDÉRANT** le processus d'affichage à l'externe pour un poste d'adjoint(e) technique en évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 26 février 2024, et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'embauche de madame Marialys Chagnon au poste régulier d'adjointe technique en évaluation foncière, à temps complet (selon la saison, 32 heures/semaine ou 40 heures/semaine), avec une rémunération basée sur la classe 1C, échelon 2, de la convention collective en vigueur;

**QUE** madame Marialys Chagnon entrera en fonction à titre d'employée régulière temps complet à compter du 11 mars 2024 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois).

ADOPTÉE

### RÉSOLUTION 146-03-24

#### EMBAUCHE AU POSTE CONTRACTUEL DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – VOLET SIGNATURE INNOVATION

**CONSIDÉRANT** le processus d'affichage à l'externe pour un poste contractuel de conseiller(ère) en développement territorial – volet Signature Innovation;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 28 février 2024, et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'embauche de monsieur Christian Rivard au poste contractuel de conseiller en développement territorial – volet Signature Innovation, à temps complet (35 heures par semaine), avec une rémunération basée sur la classe 3, échelon 3, de la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur Christian Rivard entrera en fonction à titre d'employé contractuel à compter du 25 mars 2024 pour un mandat d'une durée de seize (16) mois et sera assujéti aux dispositions de la convention collective applicables aux personnes salariées contractuelles.

ADOPTÉE

### **COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE D'URBANISTE**

#### **RÉSOLUTION 147-03-24**

#### **RECOMMANDATION AU CONSEIL – POLITIQUE DE COMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de *Politique de communication* transmis à l'avance aux membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont été informés du contenu de ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande au Conseil d'adopter la *Politique de communication*, sous réserve de l'ajout d'une disposition relative à l'arrimage entre les communications de la MRC et celles des municipalités locales.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 148-03-24**

#### **COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) DU 4 AU 7 JUIN 2024 À LÉVIS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Kim Bergeron, conseillère en communications et affaires publiques de la MRC, à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) sous le thème "Vivez le courant" du 4 au 7 juin 2024 à Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Bergeron est membre de ladite association;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la dépense d'inscription au montant de 630,00 \$, plus taxes applicables, pour la participation de madame Kim Bergeron au colloque annuel 2024 de l'ACMQ;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 149-03-24**

#### **COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ), LES 3, 4 ET 5 AVRIL 2024 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC, est membre de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Nixon Sanon à participer au colloque annuel de l'AGRCQ, lequel se tiendra du 3 au 5 avril 2024 à Rivière-du-Loup;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant totalisant 500 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Sanon au colloque annuel 2024 de l'AGRCQ;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 150-03-24**

#### **AUTORISATION – SERVICE D'INSTALLATION ET DE PROGRAMMATION EN TÉLÉPHONIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le contrat de services téléphoniques entre Télécommunications de l'Est et la MRC pour y ajouter une nouvelle ligne *Session Initiation Protocol (SIP)*, avec un numéro de téléphone dédié, pour les besoins du Marché public de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les frais récurrents mensuels de 17,52 \$, avant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** les frais d'activation et de préparation de 234,90 \$, avant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de Télécommunications de l'Est relative à l'ajout d'une ligne SIP pour les besoins du Marché public de La Matanie au montant de 270,08 \$ taxes incluses;

D'accepter les frais récurrents du nouveau service.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 151-03-24**

### **AUTORISATION – FORMATION SUR MESURE PALO ALTO PA-220**

**CONSIDÉRANT** l'équipement servant de pare-feu, à la portion de l'Inforoute municipale transitant par la MRC de La Matanie, et le besoin de formation du responsable des opérations informatiques de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue #3763 de l'entreprise Satori au coût de 3 000 \$, plus les taxes applicables, pour une formation sur mesure sur Palo Alto PA-220 (utilisation, configuration, politiques, sécurité);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la formation sur mesure, pour monsieur Nixon Sanon, sur l'utilisation, la configuration, les politiques et la sécurité du Palo Alto PA-220 et le paiement de la facture à Satori au montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 152-03-24**

### **AUTORISATION DE DISPOSER DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DÉSUETS OU DÉFECTUEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite se départir de matériel informatique et de certains produits électroniques désuets à recycler et que les membres du comité administratif ont pris connaissance de la liste préparée en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, laquelle est reproduite ci-dessous;

NO	CATÉGORIE	IDENTIFIANT	MARQUE	N° DE SÉRIE
1	Ordinateur (PC)	Poste79	Lenovo	MJ06R05Q
2	Ordinateur (PC)	Poste88	Lenovo	MJ08KB55
3	Ordinateur (PC)	Poste34	LG TouchSystems	T1010853
4	Ordinateur (PC)	Poste96	Lenovo	R9-0FYWZ15/05
5	Ordinateur (PC)	Poste71	Lenovo	PF-0SLZ8017/06
6	Ordinateur (PC)	Poste73	Lenovo	PF-0W095C17/10
7	Ordinateur (PC)	Poste76	Lenovo	MJ06J0PZ
8	Ordinateur (PC)	Poste52	Lenovo	1S0958A9FMJXECCEM
9	Ordinateur (PC)	Poste77	Lenovo	MJ06T07C
10	Ordinateur (Laptop)	Poste49	Panasonic	2HKWA68382
11	Ordinateur (Laptop)	Mobile1-2018	Panasonic	7KTWA77959
12	Ordinateur (Laptop)	Poste43 (mobile1-2021)	Panasonic	1LKSA06313
13	Ordinateur (Laptop)	Poste50	Panasonic	2HKWA69296
14	Ordinateur (Laptop)	Poste CLD7	Lenovo	PF-0KBHN13-09
15	Ordinateur (Laptop)	Poste CLD3	Lenovo	MP-0A1B12-04
16	Ordinateur (Laptop)	CLD14	Lenovo	PF-0H1KL13-08
17	Imprimante	-	Lexmark E2600dn	2483182 (PIN)
18	Imprimante	-	Brother MFC-722	U61327E1N856473
19	Imprimante	-	Brother MFC-8220	U60567K5Z126040
20	Imprimante	-	HP LaserJet 1020	CNBK454533
21	Imprimante	-	Brother MFC-7660DN	U62701D1N316623
22	Imprimante	-	HP LaserJet 1020	CNBK827631
23	Imprimante	-	HP LaserJet 1020	CNBK927504
24	Imprimante	-	HP LaserJet 1020	CNBK12801
25	Imprimante	-	Brother HL-21	U61944D0J567726
26	Imprimante	-	HP LaserJet P1505	VND3B16754
27	Matériel audiovisuel	-	Logitech	2124LZS15848
28	UPS	-	Smart 1000 LCD	2126CY0SM785502301
29	UPS	-	APC/BE350G	4B1509P55455
30	BlackBerry	-	-	-
31	Router	-	DLink	B25K152001686
32	Router	-	LinkSys	CDFD1F722401
33	Récepteur GPS	-	Trimble GeoXplorer 3	0330040184
34	Appareils photos (3)	-	-	-
35	Clavier (24)	-	-	-
36	Écran (11)	-	-	-
37	Souris	-	-	-

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions ont été prises pour éliminer les données qui étaient contenues dans les divers équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** ce matériel désuet ou défectueux sera acheminé à l'Écocentre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, ou la personne que celui-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet à l'Écocentre.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 153-03-24**

##### **SHQ – DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour les droits d'accès dans l'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de désigner une nouvelle personne responsable de la sécurité informatique auprès de la SHQ, en remplacement de madame Line Ross ancienne directrice générale de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, agit déjà à titre de responsable de la sécurité informatique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Valérie Charest, directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soient désignés à titre de personnes responsables de la sécurité informatique auprès de la SHQ;

**QUE** les personnes susmentionnées soient autorisées à signer les formulaires requis auprès de la SHQ.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 154-03-24**

##### **AUTORISATION SIGNATURE DES DROITS – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT / CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT)**

**CONSIDÉRANT QUE** des documents doivent être signés, notamment avec les titulaires de baux de location, dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État signée entre la MRC de La Matanie et le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** de tels documents doivent également être signés dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT) entre le gouvernement du Québec et la MRC de La Matanie, laquelle découle du Programme relatif à une délégation de gestion des terres publiques intramunicipales en faveur des MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités administratives et financières des droits fonciers ou miniers sont encadrées par la réglementation provinciale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, madame Valérie Charest, ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les droits en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ainsi que dans le cadre de la CGT relative aux terres publiques intramunicipales;

**D'autoriser** madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les droits et les autres documents relatifs à la gestion de l'activité forestière en vertu de la CGT.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 155-03-24**

#### **AUTORISATION DE CESSION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) autorise l'aliénation de tout bien municipal à titre onéreux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie a procédé au remplacement de ses radios analogiques par des équipements numériques;

**CONSIDÉRANT QUE** le SRSI dispose de treize (13) radios de marque Motorola (modèles CDM1250 et HT-750) achetées en 2007 et devenues excédentaires, dont les valeurs unitaires sont estimées, selon le modèle, à 100 \$ et 200 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Mont-Joli souhaite se porter acquéreuse de l'ensemble des appareils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le directeur par intérim du SRSI, monsieur Dany Bouchard, à aliéner, en faveur de la ville de Mont-Joli, un lot de treize (13) radios de marque Motorola au montant de 1 750,00 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 156-03-24**

#### **FÉLICITATIONS À MME CAROLINE BÉLANGER, AGRICULTRICE DE LA FERME BELVOIE À SAINT-ULRIC, LAURÉATE DU PRIX DE LA RELEVÉ AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Caroline Bélanger, agricultrice de la Ferme Belvoie à Saint-Ulric, est lauréate du prix de la relève agricole féminine du 14<sup>e</sup> Gala reconnaissance « Coup de cœur » du regroupement des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**DE** féliciter chaleureusement madame Caroline Bélanger pour l'obtention du prix de la relève agricole féminine, remis par les Agricultrices du Bas-Saint-Laurent, qui honore son travail exceptionnel et passionné;

**DE** mandater le préfet pour lui transmettre une lettre à cet effet.

ADOPTÉE

### **MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE**

#### **RÉSOLUTION 157-03-24**

#### **MARCHÉ PUBLIC – ENTÉRINER DIRECTIVES DE CHANGEMENT A-05 ET A-06**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des directives de changement A-05 et A-06 concernant respectivement l'ajout d'une colonne de porte de garage et d'une colonne de retombée de comptoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux inclus aux directives de changement A-05 et A-06 seront défrayés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif entérine les directives de changement A-05 et A-06 et une dépense totale de l'ordre de 767,86 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 158-03-24**

#### **AUTORISATION PAIEMENT FACTURE TETRA TECH – HONORAIRES PROFESSIONNELS AU 26 JANVIER 2024**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 60853895 de Tetra Tech QI inc. au montant de 1 388,00 \$, avant taxes, pour la surveillance des travaux de construction du Marché public de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le paiement de la facture de Tetra Tech QI inc. au montant de 1 595,86 \$, taxes incluses, conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023.

ADOPTÉE

### **VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 159-03-24**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet,  
Gérald Beaulieu

*(signé)*

---

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet,  
Gérald Beaulieu*